

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 5 décembre 2006 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, salue les membres du conseil et les téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2006-12-410 Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 22 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2006 ET DE LA SESSION SPÉCIALE DU 28 NOVEMBRE 2006
 - A) CLUB DE MOTONEIGE BEAUX-SENTIERS : DEMANDE – CIRCULATION RANG GRAND SHENLEY

LÉGISLATION

4. NOMINATION :
 - A) SUBSTITUT AU CONSEIL DES MAIRES
 - B) SUBSTITUT : NÉGOCIATIONS – CONVENTION COLLECTIVE
5. CORRECTION RÉSOLUTION 2006-10-370 : DEMANDE CPTAQ – FERME BON-SAM S.E.N.C.

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6. TÉLÉPHONE CELLULAIRE : DEMANDE À TÉLÉBEC

- A) DEMANDE COGÉCO CÂBLE : DÉPLOIEMENT DU CÂBLE – NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

AQUEDUC – ÉGOUTS - ORDURE

7. CONTRAT : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

FINANCES-GESTION DES SERVICES

8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

- A) FABRIQUE SAINT-HONORÉ
- B) CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI - PLACE AUX JEUNES EN BEAUCE-SUD

9. CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE : RENOUVELLEMENT DE NOTRE MEMBERSHIP

10. EMPRUNT TEMPORAIRE : RUES MERCIER/POULIN

11. COMPTE DU MOIS

12. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 11

13. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT TRAITANT DE L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2007

MATÉRIEL-ÉQUIPEMENT-FOURNITURE

14. SOUMISSION : SCIE À BÉTON

LOISIRS – TOURISME – SÉCURITÉ PULIQUE

15. ACHAT : COURONNE DE NOËL

16. MANDAT : COMITÉ FAMILLE

PERSONNEL

17. FERMETURE BUREAU MUNICIPAL : VACANCES DE NOËL

INFORMATIONS

18. RÈGLEMENTS D'URBANISME : AVIS DE MOTION / ADOPTION

19. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

20. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

21. CORRESPONDANCE

22. AUTRES ITEMS :

- CHEVALIER DE COLOMB : DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LES FÊTES DES ENFANTS
- EMBAUCHE : EMPLOYÉ TEMPORAIRE
- DÉNEIGEMENT : TROTTOIRS

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

24. AJOURNEMENT

25. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

26. CLÔTURE DE LA SESSION

3. **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2006 ET DE LA SESSION SPÉCIALE DU 28 NOVEMBRE 2006**

2006-12-411 **Considérant** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 7 novembre 2006 et de la session spéciale du 28 novembre 2006;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière.

A) **CLUB DE MOTONEIGE BEAUX-SENTIERS : DEMANDE – CIRCULATION RANG GRAND SHENLEY**

Messieurs Christian Champagne et François Carrier, représentants du Club de motoneige Beaux-Sentiers, demandent à la municipalité de faire circuler les motoneiges sur l'accotement du rang Grand Shenley depuis l'entrée du Chalet des érables sur une distance approximative de 800 pieds en direction Sud. Après discussions, les membres du conseil reportent les discussions.

4. **NOMINATION :**

A) **SUBSTITUT AU CONSEIL DES MAIRES**

2006-12-412 **Considérant** qu'il s'avère souhaitable de prévoir un substitut pour

siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2007;

Considérant que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne par résolution celui-ci parmi ses membres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley nomme Monsieur Denis Champagne conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2007.

B) SUBSTITUT : NÉGOCIATIONS – CONVENTION COLLECTIVE

2006-12-413 **Considérant** que Monsieur Gaétan Pelchat désire se retirer du comité de négociation ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, membre du comité de négociation.

5. CORRECTION RÉSOLUTION 2006-10-370 : DEMANDE C.P.T.A.Q. – FERME BON-SAM S.E.N.C.

2006-12-414 **Il** est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2006-10-370 afin d'établir la superficie aliénée à 12.43 hectares au lieu de 10.6 hectares.

6. TÉLÉPHONE CELLULAIRE : DEMANDE À TÉLÉBEC

2006-12-415 **Considérant** que la compagnie Télébec aurait comme projet l'amélioration du signal pour l'utilisation des téléphones cellulaires dans notre secteur;

Considérant qu'une demande en ce sens a déjà été formulée auprès de ladite compagnie par la résolution 2005-03-55 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de renouveler cette demande à la compagnie Télébec afin que des actions concrètes soient prises pour l'amélioration du signal visant l'utilisation des cellulaires (implantation d'une base dans notre secteur), et ce, le plus tôt possible en 2007. Une copie de la présente résolution sera adressée à la compagnie Télus.

B) DEMANDE À COGÉCO CÂBLE : DÉPLOIEMENT DU CÂBLE – NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

2006-12-416 **Considérant** qu'une demande de déploiement de câble dans un nouveau développement a déjà été formulée par la résolution 2006-01-14;

Considérant que la compagnie Cogéco câble n'a toujours pas donnée suite à cette demande;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'exiger à la compagnie Cogéco Câble d'installer les équipements nécessaires pour desservir les contribuables habitant dans la section urbaine du Neuvième rang.

7. CONTRAT : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

2006-12-417 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a fait publier dans l'Éclaireur Progrès un appel d'offres pour la cueillette et le transport des ordures ;

Considérant que deux (2) entrepreneurs ont soumissionné et que les conditions stipulées dans le cahier d'appel d'offres ont été jugées conformes ;

Considérant que l'ouverture de ces soumissions a été faite en présence de Monsieur Herman Bolduc, maire et un représentant de la compagnie Veolia Es Inc, Monsieur Denis Bédard ;

Considérant que lesdites soumissions se lisent comme suit :

CUEILLETTE HEBDOMADAIRE

	<u>1 an-renouvelable</u>	<u>Trois ans</u>
- Véolia :	55 484 \$	164 423.52 \$
-Services Sanitaires Denis Fortier inc. :	64 569.96 \$	199 579.29 \$

CUEILLETTE HEBDOMADAIRE L'ÉTÉ AUX DEUX SEMAINES DU 15 NOVEMBRE 2006 AU 15 AVRIL 2006

	<u>1 an-renouvelable</u>	<u>Trois ans</u>
- Véolia :	45 881 \$	135 965.60 \$
-Services Sanitaires Denis Fortier inc. :	54 143.37 \$	167 351.74 \$

Il faut ajouter à tous les prix susmentionnés les taxes applicables.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de retenir la plus basse soumission soit celle de la compagnie Véolia, pour un montant de 55 484 \$, plus les taxes applicables pour la période débutant le 1^{er} janvier 2007. Ce contrat est sujet à tacite reconduction.

8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

A) FABRIQUE SAINT-HONORÉ

Après discussions, les membres du conseil décident de ne pas participer à la campagne de financement « *Allume ta lumière* » de la Fabrique de Saint-Honoré.

Advenant qu'à la suite de cette campagne de financement, ledit organisme est toujours en déficit, les membres du conseil reconsidéreront leur demande.

B) CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – PLACE AUX JEUNES EN BEAUCE-SUD

2006-12-418 **Considérant** que le Carrefour jeunesse-emploi Beauce-Sud adresse à la Municipalité une demande d'aide financière pour le financement des activités de Place aux jeunes ;

Considérant que ce programme vise à prévenir et à freiner l'exode des jeunes qui ont dû quitter leur région vers les grands centres urbains pour terminer leurs études professionnelles, collégiales ou universitaires, en favorisant l'engagement social des jeunes en région et en facilitant leur intégration professionnelle;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'octroyer une aide financière de l'ordre de cent dollars (100) pour les activités de Place aux Jeunes parrainé par le Carrefour jeunesse-emploi.

9. CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE : RENOUELEMENT DE NOTRE MEMBERSHIP

2006-12-419 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité au Conseil Économique de Beauce pour l'année 2007 au coût de deux cent cinquante dollars (250\$) plus les taxes applicables.

10. EMPRUNT TEMPORAIRE : RUES MERCIER/POULIN

2006-12-420 **Considérant** que la municipalité doit contracter un emprunt temporaire de deux cent mille dollars (200 000 \$) en vertu du règlement d'emprunt 43-2005 pour défrayer les coûts relatifs aux travaux de construction d'un réseau d'égout pluvial drainant les rues Mercier et Poulin

Considérant que la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière a pris des informations sur les taux d'intérêt applicables auprès de Monsieur Jimmy Poulin, responsable de nos dossiers au Centre Financier aux

Entreprises Caisses Desjardins Chaudière-Sud et ce dernier nous informe que le taux d'intérêt variable (taux préférentiel + 0 %) est présentement de 6 %.

Aucune ristourne n'est accordée sur les intérêts payés sur le prêt.

Considérant que dès la fin desdits travaux (connaissance des coûts totaux) les procédures seront entreprises pour transférer ledit emprunt temporaire en emprunt à long terme;

En conséquence il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la municipalité autorise l'emprunt temporaire d'un montant de 200 000 \$ au taux d'intérêt variable (taux préférentiel + 0%) ;

QUE Monsieur Herman Bolduc, maire et Madame Edith Quirion, Directrice Générale/sec.-trés., sont autorisés à signer les documents.

11. COMPTES DU MOIS

2006-12-421 Les comptes du mois de novembre sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2006 au montant de 86 225.55 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 7 980.13 \$, les comptes à payer représentent 54 193.05 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 24 052.37 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il n'y a plus de crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2006 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2006-12-421.

Edith Quirion, D. G. - Sec.-Trés.

12. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 11

La Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière dépose et présente les états financiers (rapport budgétaire) de la municipalité à la fin du mois de novembre 2006.

**13. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT TRAITANT DE
L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE
COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX
DÉPENSES DE L'ANNÉE 2007**

Le conseiller Monsieur Eric Lapointe donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 59-2006 traitant de l'imposition du taux de taxes et de tarifs de compensation de services, pour pourvoir aux dépenses de l'année 2007.

14. SOUMISSION : SCIE À BÉTON

2006-12-422 **Considérant** que la scie à béton est défectueuse et que les coûts de réparation s'avèrent trop dispendieuses, et qu'il serait mieux de la remplacer par soumission ;

Considérant que les soumissions se lisent comme suit :

Garage Christian Campeau

- **Huskvärna**, modèle 272 K – 14 pouces, 75 cc 1 025 \$

Mécanique R.L.

- **Huskvärna**, modèle 375 K – 14 pouces, 75 cc 995 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une scie à béton chez Mécanique R.L. au prix de neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (995), plus les taxes applicables et de reprendre possession de la scie à béton non fonctionnelle auprès du Garage Christian Campeau.

15. ACHAT : COURONNE DE NOËL

2006-12-423 **Il** est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'acquérir une couronne de Noël de quatre pieds diamètre afin de décorer la façade de l'Hôtel de Ville pour la période des Fêtes au coût approximatif de cinquante dollars (50).

16. MANDAT : COMITÉ FAMILLE

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 19 décembre prochain.

**17. FERMETURE BUREAU MUNICIPAL : VACANCES DE
NOËL**

2006-12-424 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes soit du 25 décembre 2006 au 3 janvier 2006 inclusivement.

18. RÈGLEMENTS D'URBANISME : AVIS DE MOTION/ADOPTION

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés., informe les contribuables à l'écoute du procédurier pour l'adoption des règlements d'urbanisme.

19. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

20. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

N'ayant pas eu de représentant à la réunion mensuelle, aucun rapport n'est fait.

21. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2006. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

22. AUTRES ITEMS

- **CHEVALIER DE COLOMB : DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LES FÊTES DES ENFANTS**

2006-12-425 Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb et d'octroyer la somme de deux cents (200 \$) pour la Fête des enfants à l'occasion de Noël.

- **EMBAUCHE : EMPLOYÉ TEMPORAIRE**

2006-12-426 **Considérant** que Monsieur Christian Blais offre ses services comme journalier-opérateur temporaire pour l'entretien des routes en période hivernale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Christian Blais à titre de journalier-opérateur temporaire pour la saison hivernale 2006-2007.

- **DÉNEIGEMENT : TROTTOIRS**

Les membres du conseil mandatent Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, pour obtenir des soumissions des deux entrepreneurs locaux pour le déneigement des trottoirs. Lesdites soumissions seront présentées à la séance d'ajournement du 19 décembre 2006.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuable, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

24. AJOURNEMENT

2006-12-427 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'ajourner la présente session pour quinze minutes. Il est 20h50.

25. OUVERTURE DE LA SESSION

2006-12-428 Il est résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance, il est 21h09.

26. CLÔTURE DE LA SESSION

2006-12-429 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente session. Il est 21h11.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.